

**COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE TERRITOIRE DU
21 JUIN 2012**

Amphithéâtre du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil

Ordre du jour

- ❶ Approbation du dernier compte-rendu de la Conférence de territoire du 16 mars 2012
- ❷ Intervention du Docteur MARTIN et du Docteur GRELLET concernant la psychiatrie et la santé mentale dans le Val-de-Marne
- ❸ Présentation du volet du SROS Psychiatrie du projet régional de santé par M. REYES, référent thématique psychiatrie – santé mentale à l'ARS Île-de-France
- ❹ Présentation du volet du SROS concernant la santé des détenus

Membres de la Conférence de Territoire présents (cf. Annexe I)

La Conférence de Territoire débute à 14h30. Il est constaté la présence de **23** membres. Le quorum étant de 26 membres, le président convoque une nouvelle Conférence de territoire qui débute à 14h45.

Intervention, hors ordre du jour, du Professeur HOUSSET, vice-président de la Commission médicale d'établissement (CME) du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC), concernant la motion du 19 juin 2012 relative au groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens entre le CHIC et le groupe hospitalier Henri Mondor – Albert Chenevier (Cf. annexe 2).

Mme JEANVOINE, en tant que présidente du Conseil de surveillance du CHIC, souligne que l'avis du Conseil n'a pas été sollicité concernant la constitution de ce GCS. Elle expose la position du conseil de surveillance de l'établissement adoptée le même jour au sujet de ce GCS de moyens (cf. annexe 2).

❶ Adoption du compte-rendu de la Conférence de Territoire du 16 mars 2012

Le compte rendu de la Conférence de territoire du 16 mars 2012 est adopté sans modification à l'unanimité.

Un membre de la conférence indique que la mise en place d'un groupe de travail sur le SROS hospitalier a été annoncée lors de la dernière Conférence de territoire et souhaiterait

Conférence de Territoire

Val-de-Marne

savoir si des dates ont été fixées. **M. DOUET, Président de la Conférence de territoire** indique que le Bureau se réunira le 28 juin prochain pour aborder le calendrier de ces groupes de travail.

Le Président présente à la Conférence de territoire **Monsieur Eric VECHARD**, qui remplace M. Gérard DELANOUE, en tant que **Délégué Territorial du Val-de-Marne**.

Le Délégué territorial revient sur le rôle de proximité qu'a l'ARS avec les territoires, ainsi que l'importance de la territorialisation des politiques portée par les différents schémas. M. VECHARD rappelle les échéances à venir : après une période informelle de concertation, le Directeur général de l'ARS lancera le 20 septembre prochain la concertation officielle sur les axes stratégiques et leurs déclinaisons en schémas. Cette concertation permettra de finaliser le deuxième étage du projet régional de santé, le premier étage étant le plan stratégique arrêté en octobre dernier.

2 Intervention de Messieurs les Docteurs MARTIN et GRELLET concernant la psychiatrie et la santé mentale dans le Val-de-Marne

M. DOUET rappelle la volonté du bureau de la conférence de territoire d'échanger sur les aspects transversaux et la construction territoriale. Le bureau a proposé de débattre de certaines questions thématiques en s'adjoignant un regard extérieur, avec l'objectif de mutualiser les connaissances et faire toutes propositions pour interpeler l'ARS sur certains points. C'est le sens de la présentation aujourd'hui de la thématique santé mentale et psychiatrie, avec notamment les conséquences de la démographie médicale.

Le Bureau a demandé au Dr. MARTIN, ancien Président de la CME de l'hôpital des Murets, de faire un point sur la situation générale de la psychiatrie publique en Val de Marne ; au Dr. GRELLET, membre de l'URPS, d'aborder les pratiques ambulatoires en santé mentale. Le bureau de la Conférence de territoire proposera un débat départemental sur ces questions de la santé mentale au 1er trimestre 2013.

Présentation du Docteur MARTIN : « la psychiatrie au tournant...de la loi HPST » (cf. annexe 3)

Présentation du Docteur GRELLET (représentant de l'URPS) : « La consultation de 1^o recours dans le Val-de-Marne (financée par l'assurance maladie) » (cf. annexe 4)

- **Réactions de la Conférence à ces présentations**

Le Dr. SIDON, psychiatre, directeur du CSAPA de Champigny, constate qu'un processus de taylorisation de la psychiatrie transparaît dans le Plan santé mentale 2011 - 2015. Les missions du psychiatre sont impactées par l'évolution démographique et la baisse des effectifs en psychiatrie. Le Plan santé mentale intègre la psychothérapie au sein du plateau technique et considère cette discipline comme un acte scientifique. Le plateau technique est ainsi opposé aux approches psycho-dynamiques. En outre, la disparition programmée du corps des psychiatres aboutit à un moins-disant en psychiatrie, dont l'issue est la pénurie. Une perte de qualité des soins en résulte. Le psychiatre est le seul professionnel qui permet d'intégrer une interface essentielle dans la société entre la santé psychique et l'ordre public. La psychiatrie est le seul métier qui permet à un patient de consentir à l'ordre public.

Le Dr. ELGHOZY, médecin généraliste à Créteil, élu URPS et animateur de réseau de santé, indique que 80% des malades dépressifs sont suivis par le médecin généraliste. Plus des deux tiers des prescriptions d'antidépresseurs sont faites par des médecins de ville. Il est par conséquent nécessaire de réfléchir à l'articulation entre les médecins généralistes, les psychiatres, les CMP, les acteurs du social, etc. Le Dr. ELGHOZY regrette que les médecins généralistes ne soient pas intégrés dans le Plan santé mentale. Il rappelle que les médecins généralistes sont aussi des acteurs de la santé mentale. Les généralistes doivent être soutenus pour accompagner les patients dans de bonnes conditions.

M. GENEST (CODERPA) questionne la Conférence sur le développement d'une filière spécifique en gérontopsychiatrie. La création de groupes de travail pour aborder cette thématique serait opportune. Il rappelle également les situations délicates au sein des établissements et au domicile des personnes. A ce titre, la mise en place d'équipes mobiles avec des médecins permettrait de soutenir certaines situations individuelles difficiles. De même, la création d'Unités cognitivo-comportementales, avec un service de mémoire où serait réalisé un bilan rapide de la personne vieillissante, contribuerait à renforcer la qualité de l'accompagnement. Les divers intervenants doivent être organisés et structurés pour prendre en charge plus tôt les personnes.

⑥ Présentation du volet du SROS Psychiatrie du PRS par M. REYES, référent thématique psychiatrie – santé mentale à l'ARS Île-de-France (cf. annexe 5)

M. REYES, après sa présentation, réagit aux interventions précédentes. Il évoque la méthodologie d'élaboration du SROS psychiatrie. Si le plan stratégique régional de santé a une vocation généraliste, le projet régional de santé déclinera en revanche les missions de la psychiatrie au travers de nombreux schémas (ambulatoire, prévention, médico-social pour le handicap psychique, hospitalier). La difficulté réside dans la lisibilité globale de la politique en faveur de la psychiatrie. Une fois que les schémas seront adoptés, un document de synthèse sera édité après la concertation.

Monsieur REYES rappelle en outre que le SROS psychiatrie a été élaboré lors des concertations avec les fédérations des professionnels, des unions et des représentants des usagers. Le bureau de la Conférence de territoire ne participe pas à l'élaboration de ce document par nature régional. Le document final sera soumis à la concertation à compter du 20 septembre prochain.

Concernant la question des territoires, le précédent découpage en territoire de santé ne reflétait pas les problématiques spécifiques à la santé mentale. Le SROS prendra en compte l'infra-territorialité. La mise en place d'une gouvernance de ce fonctionnement territorial est primordiale pour associer les acteurs des différents champs d'intervention. Le secteur n'est pas tourné vers une approche populationnelle. Les secteurs doivent travailler au niveau le plus pertinent. Ainsi, des évolutions de la sectorisation sont en cours ou à venir. Actuellement, un dialogue est engagé au sujet du rattachement d'un secteur essonnien (adossé à l'hôpital du Sud-Francilien) au CH Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges. De même, une réflexion est en cours avec l'AP-HP pour revoir la sectorisation d'Henri Mondor / Albert Chenevier (désengagement sur un des trois secteurs). Il y a une plasticité de la carte sectorielle en quelque sorte. Elle se justifie d'autant plus lorsque les établissements de prise en charge ne correspondent pas aux lieux de suivi et lieux de vie des populations.

Conférence de Territoire

Val-de-Marne

Il précise également que la gérontopsychiatrie ou la psychiatrie du sujet vieillissant sera un axe fort du SROS. Il s'agira de disposer, territoire par territoire, de filières structurées avec des unités d'hospitalisation clairement identifiées.

M. REYES conclut en indiquant que la situation du Val-de-Marne est certes problématique, mais dans une moindre mesure que dans d'autres départements franciliens. Les départements de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise seront ainsi priorités concernant la réduction des inégalités de l'offre de soins en psychiatrie.

- Réactions de la Conférence à la présentation

Mme CORRE, Présidente de l'association France Alzheimer pour le Val-de-Marne, remarque qu'au parcours de santé, il conviendrait d'ajouter un parcours d'accompagnement pour éviter des situations où les malades d'Alzheimer sont hospitalisés en psychiatrie. Mme CORRE questionne l'ARS sur les incitations à mettre en œuvre pour que les EHPAD répondent aux appels à projets de Pôles d'activité et de soins adaptés (PASA). Seul un tiers des crédits du plan Alzheimer pour la création des PASA est dépensé car il n'y a pas de candidatures émanant des EHPAD.

M. REYES indique que les troubles de type Alzheimer n'entrent pas, en France, dans le champ de la psychiatrie. Les liens entre la psychiatrie et les EHPAD sont importants. Jusqu'à aujourd'hui, les relations construites sont basées sur des accords de gré-à-gré entre les professionnels. M. Reyes est confiant vis-à-vis des acteurs départementaux et des délégations territoriales pour inciter à la création de PASA.

Le Dr. SIDON alerte sur les difficultés rencontrés par les secteurs du fait de la charge de travail, par manque de lits, par manque de psychiatres, situation aggravée par la précarité sociale et les troubles psychiatriques des populations vulnérables. Certains sujets ont par exemple besoin de soins aigus de manière chronique.

M. REYES précise que la pénurie est toute relative en Île-de-France. Il y a de très forts écarts entre les régions, entre les départements. Ces écarts doivent être comblés. Un psychiatre sur deux travaille à Paris. A titre d'exemple, il y a 27 % de postes vacants en Seine-et-Marne.

M. HOELTGEN, directeur du CH Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, souligne enfin la qualité du dialogue et des échanges avec l'ARS. La psychiatrie s'appuie sur l'engagement des soignants et des hommes. M. Hoeltgen indique qu'il faut travailler sur trois points :

1) les urgences psychiatriques sont impactées par le dispositif val-de-marnais de prise en charge, impliquant les difficultés pour la prise en charge des urgences pédiatriques et adolescentes. Il existe des poches de difficultés qui ne peuvent être résorbées par la création d'un conseil local de santé mentale.

2) L'articulation du secteur avec le territoire environnant, et entre les urgences et la médecine libérale.

3) Enfin, M. Hoeltgen pose la question de la méthodologie à adopter pour la création des conseils locaux de santé mentale.

Conférence de Territoire

Val-de-Marne

M. REYES précise que les conseils locaux de santé mentale sont portés par le schéma prévention du PRS. Un appel à projet pour la création de quinze projets de conseils locaux de santé mentale sera lancé à la rentrée. Le site de l'ARS assurera la publicité de ces appels à projet. Concernant la question des urgences, M. REYES reconnaît qu'il n'y a pas de dispositif structuré d'urgences pédopsychiatriques.

Le Président de la Conférence de territoire revient sur la loi du 5 juillet 2011 et interpelle sur les conditions de passage des patients devant le juge. Le TGI de Créteil manque de moyens pour instaurer des audiences foraines. Le TGI sollicite d'ailleurs deux juges des libertés et de la détention supplémentaires. D'autre part, M. DOUET, au nom des élus du Conseil général, déclare que la psychiatrie ne peut pas relever de la tarification à l'activité, mais d'un financement global prenant en compte l'ensemble des moyens des secteurs avec des ressources supplémentaires. La question des moyens est essentielle. Le bureau de la Conférence propose d'organiser durant le 1^{er} trimestre 2013 un colloque départemental sur les enjeux évoqués par les intervenants.

④ Présentation du Dr. Monique Habib-Rappoport du volet du SROS sur la santé des détenus (cf. annexe 6).

- Interventions complémentaires

Mme BROSSARD-LAHMY, directrice adjointe de l'Hôpital National de Fresnes, indique que l'établissement accueille les personnes détenues originaires de l'ensemble du territoire, même si 80 % des détenus proviennent de l'Île-de-France. L'établissement dispose de trois services d'hospitalisation, un service de médecine, un service SSR polyvalents, un service de 40 lits de MPR et un scanner.

M. SCOTTO, directeur de l'Établissement Pénitentiaire National de Fresnes, précise que 2650 personnes sont écrouées pour 1414 places. L'établissement pénitentiaire de Fresnes a vocation à accueillir les patients de 189 établissements pénitentiaires. Pour assurer les soins aux détenus, Fresnes compte deux structures : une unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) sur le site de Fresnes et une unité hospitalière de soins interrégionale destinée à accueillir les détenus de l'ensemble de la région sur le site de la Pitié-Salpêtrière. S'agissant de la psychiatrie, le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) est un secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire créé en 1986. Il dispose d'une file active de 5000 personnes (3000 personnes en soins de probation en soins externes et 2000 personnes en soins ordonnés). Un CSAPA est également adossé au SMPR. Enfin, le début de l'année 2013 verra l'ouverture de l'unité de soins hospitaliers spécialement aménagés (UHSA), d'une capacité de 60 places pour l'ensemble de la région, sur le site de Paul Guiraud à Villejuif.

Conférence de Territoire

Val-de-Marne

En conclusion, le **Président** regrette que les Conférences de territoire ne puissent se prononcer officiellement sur les différents volets du SROS. Il relaye la volonté de l'association des maires du Val-de-Marne de repousser le calendrier de la concertation du PRS, estimant ne pas disposer des éléments suffisants pour donner un avis éclairé. La prochaine CRSA se tiendra le 25 septembre pour l'examen du projet du PRS, qui devra être adopté le 20 novembre. Le PRS finalisé sera présenté le 13 décembre, si le calendrier n'est pas modifié.

M. VÉCHARD ajoute que même si les textes ne prévoient pas de soumettre certains volets du schéma à la concertation des Conférences de territoire, les différents volets du SROS peuvent néanmoins être présentés pour information à la conférence. Le SROS biologie et le SROS psychiatrie ont ainsi été présentés à la Conférence. Il pourra en être de même concernant le SROS de la permanence des soins en ambulatoire.

M. DOUET souligne la richesse des interventions durant cette Conférence.

La Conférence de territoire est levée à 17h30.

**Le Président de la
Conférence de Territoire
du Val-de-Marne**

ANNEXE I : Membres de la Conférence de Territoire présents le 21 juin 2011

PRÉSENTS			
NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLÉANT
CORRE	Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BREIL (remplacé par M. VALLADE)	Alexandre (Gilles)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DOUET	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DREVET	Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ELGHOZI	Bernard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FOCH	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GENEST	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GERAIN-BREUZARD	Marie-Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRELLET	Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUYOMARD-DE-PREAUDET	Michèle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HOELTGEN	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEANVOINE	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IKKA	Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KENNEDY	Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LEVY	Jean-Paul	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MAIRET	Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MONTI	Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
N'GUYEN	Lem	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIDON	Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TRIHAN	Albane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
WEISSE	Charles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZERRIATTE	Nacima	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZOE	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EXCUSÉS			
NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPLÉANT
ANTONINI	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BALDACCI	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BALLADUR	Elisabeth	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CABIE	Marie-Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAMBERLEIN	Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHAMPVERT	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DUCHENE	Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GAYRAUD	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAFFNER	François	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HERVE	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LOPEZ	Sabrina	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MAIZET	Jacques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MASSON	Emmanuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ORIO	Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIPOLLI	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOURISSEAU	Richard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PRÉSENTS AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ		
NOM	PRÉNOMS	Fonction
EYMERY	Magali	ARS Siège
HABIB-RAPPOPORT	Monique	ARS Siège
REYES	Lazare	ARS Siège
BERTHET	Anne	DT94 (Responsable de département ES)
BOUSSARIE	Matthieu	DT94 (DTA)
DURAND	Marie-Lucille	DT94 (département ES)
JACQUOT	Malika	DT94 (Responsable de département PPS)
PIEDFERT	Sébastien	DT94 (département ES)
VECHARD	Eric	DT94 (Délégué territorial)

INVITÉS		
NOM	PRÉNOM	Représentant
TALHOUARN	Yves	Conseil Général
RENOUX (remplacé par M. GHEORGHIEV)	Eric	Hôpital d'Instruction des Armées Bégin
BURKHARD	Isabelle	Directrice Hôpital A. Chenevier
BODON-BRUZEL (Mme)		Service médico-psychologique régional de Fresnes
BROSSARD-LAHMY	Muriel	D.A. Etablissement public de santé national de Fresnes
CALLENS	Cyrille	DA Paul Guiraud/UHSA
HOUSSET		Professeur, médecin pneumologue au CHIC
MARMIN	Gilles	UCSA de Fresnes
MARTIN	Bernard	Psychiatre honoraire
PEYNEGRE	Nathalie	Directrice CH Les Murets
POINSIGNON	Henri	Directeur Hôpital Paul Guiraud
SCOTTO	Stéphane	Etablissement pénitentiaire de Fresnes

ANNEXE 1 : Motion de la Commission médicale d'établissement du 19 juin 2012 relative au groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyen entre le CHIC et le groupe hospitalier Henri Mondor – Albert Chenevier

ANNEXE 2 : Position du conseil de surveillance du CH Intercommunal de Créteil concernant la constitution d'un GCS de moyens.

ANNEXE 3 : Présentation du Docteur MARTIN : « la psychiatrie au tournant...de la loi HPST »

ANNEXE 4 : Présentation du Docteur GRELLET (représentant de l'URPS) : « La consultation de 1° recours dans le Val-de-Marne (financée par l'assurance maladie) »

ANNEXE 5 : Présentation du volet du SROS Psychiatrie du PRS par M. Lazare REYES, référent thématique psychiatrie – santé mentale à l'ARS Île-de-France

ANNEXE 6 : Présentation du Dr. Monique Habib-Rappoport du volet du SROS sur la santé des détenus